



Accident de travail(education nationale)

Par **caramel**, le **08/12/2010 à 15:22**

Bonjour, je suis professeur des écoles. Cette année scolaire j'ai demandé de travailler en mi-temps annualisé. Je ne travaille pas la première partie de l'année et à partir du 28/01/2011, je travaillerai à temps plein. Je suis payée à mi-temps tout au long de l'année. problème: je suis en rechute d'accident de travail depuis le 09/07/2010, reconnu par l'administration. J'aimerais savoir si ce temps passé en accident de travail surtout depuis septembre peut-être considéré comme temps effectif de travail? je vous remercie d'avance pour vos réponses